

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23/05/2022

Nom et qualité des personnes ayant assisté à la réunion :

- | | |
|-----------------------|--|
| • TOMASINA Laurent | Président |
| • MIMAZ Yildiz | Titulaire CFDT |
| • SCHMITT Philippe | Délégué Syndical CFDT – Titulaire CFDT |
| • ELBANNAOUI L'Hassan | Titulaire CFDT |
| • SCHMITT Nadia | Titulaire CFDT Secrétaire |

Absents excusés

- | | |
|-------------------|---|
| • HERBER Anne | Titulaire CFDT |
| • MISBAH Saïd | Titulaire CFTC |
| • HEIM Jean-Luc | Titulaire CFDT |
| • DHOMUN Suniduth | Délégué Syndical CGT - Titulaire CE CGT |
| • LAHRACH Rachid | Délégué Syndical CFTC - Titulaire CFTC |

Heure d'ouverture de la séance : 17H00

Le président rappelle l'ordre du jour de la réunion

1) Mise à jour du règlement intérieur

Le Président présente les modifications envisagées du règlement intérieur dont chaque membre du CSE détient une copie

Parmi les principales modifications :

Pour faciliter la lisibilité du Règlement Intérieur, ses dispositions existantes ont été regroupées par articles.

Également, les éléments suivants ont été ajoutés et/ou modifiés

I - Hygiène, sécurité et Prévention des risques professionnels

- 4. Véhicules (*modification*)
- 5. Alcool (*modification*)
- 6. Drogue (*ajout*)
- 7. Interdiction de fumer (*modification*)

II - Discipline Générale

- 2. Usage des locaux de travail (*modification*)
- 4. Comportement – Attitude (*ajout concernant l'usage du téléphone portable personnel*)

III - Harcèlement sexuel

- modification légale de la définition du harcèlement sexuel (*modification*)

Questions du CSE / Réponses du Président : RAS

Le Président interroge le CSE pour savoir s'il émet un avis favorable ou défavorable sur les mesures figurant sur le projet de règlement intérieur qui lui a été soumis.

Avis du CSE :

Favorable :	0 voix
Défavorable :	0 voix
Abstention :	4 voix

Le Président précise au CSE les modalités d'entrée en vigueur du Règlement Intérieur :

- Communication du règlement intérieur à l'inspecteur du travail dont relève la société, accompagné de l'avis des CSE et du CSEC
- Dépôt au greffe du Conseil de prud'hommes dans le ressort duquel se situe la société
- Affichage au sein de l'établissement et sur l'ensemble des sites

2) Information sur les jours fériés travaillés au cours du mois de juin, juillet et aout

Le Président informe les membres du CSE que le(s) **06/06/2022, 14/07/2022 et 15/08/2022** seront travaillés sur les chantiers suivants : CHDB, Casino, Clinique Ste Odile, Mars Steinbourg et Haguenau, Aural Saverne et Haguenau.

Le Président précise que les salariés concernés en seront informés dans les meilleurs délais et que les salariés sont tenus d'être présents à leur poste de travail ces jours-là.

Le Président rappelle que les heures de travail réalisées un jour férié sont majorées conformément aux dispositions conventionnelles.

3) Information et consultation du comité sur la politique sociale de l'entreprise « PARTIE 1 - Santé sécurité conditions de travail » :

- a. Bilan annuel sur l'hygiène et la sécurité – disponible dans la BDES
- b. Programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail – disponible dans la BDES

Il a été, au préalable, précisé par le Président du CSE :

Le CSE central est, comme le CSE d'établissement, compétent en la matière : donc désormais il existe un double niveau de compétence en matière de santé et sécurité : établissement et société

Une Commission santé, sécurité, conditions de travail (CSSCT) a été créée au sein du CSEC (effectif de la société dépasse 300 salariés).

La consultation sur la politique sociale de l'entreprise intègre la consultation sur le programme et le bilan santé sécurité, conditions de travail.

Compte tenu de la structure de la société (multi-établissements) et de son effectif (supérieur à 300 salariés ETP), la consultation annuelle sur la politique sociale de l'entreprise qui intègre la

consultation sur la santé, sécurité et les conditions de travail sera organisée selon le planning prévisionnel suivant :

- **partie I** : Santé sécurité conditions de travail : 1 réunion CSEE + 1 réunion de la CSSCT du CSEC + 1 réunion CSEC
- **partie II** : emploi, conditions de travail, durée du travail, congés et aménagement du temps de travail : 1 réunion CSEE + 1 réunion CSEC - **septembre/octobre**
- **partie III** : formation, apprentissage : 1 réunion CSEE + 1 réunion CSEC - **novembre/décembre**

a/ Bilan annuel sur l'hygiène et la sécurité

Le bilan annexé au PV est présenté par le Président du CSE

Questions du CSE / Réponses du Président : RAS

b/ Programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail

Le Projet de programme annuel annexé au PV est présenté par le Président du CSE

Questions du CSE / Réponses du Président : RAS

Le Président interroge le CSE pour savoir s'il émet un avis favorable ou défavorable sur le Bilan-Programme annuel présenté

Avis du CSE :

Favorable : 0 voix

Défavorable : 0 voix

Ne se prononce pas : 4 voix

4) Information et analyse des AT survenus au cours du trimestre précédent.

Tableau d'AT ci-joint

Fin de la réunion : 17H30

NADIA SCHMITT
Secrétaire du CSE



Laurent TOMASINA
Président



